



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 9 DEC 2021
et publié le 9 DEC 2021
Le directeur général adjoint des services

Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action culturelle

Décision n° 2021-257

Objet : Contrat de vente avec l'association La Pierre Brute

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'édition de 2021 du Noël des enfants, pour sa partie se déroulant dans le quartier des Blagis, la ville de Sceaux souhaite organiser le samedi 18 décembre un stand-photo avec un comédien interprétant le Père-Noël,

Vu le projet de contrat de l'association LA PIERRE BRUTE,

Considérant que l'association répond aux besoins exprimés par la ville de Sceaux,

DECIDE de signer le contrat avec l'association LA PIERRE BRUTE pour un montant de 360,19 € HT, soit 380 € TTC.

PRECISE que les dépenses mentionnées dans les contrats seront inscrites au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 8 décembre 2021




Philippe LAURENT